

Direction des Ressources Humaines  
et de la Communication Interne

Monsieur Christophe ODERMATT  
Secrétaire général  
Syndicat Force Ouvrière  
des personnels du Département du Haut-Rhin  
100 avenue d'Alsace  
BP 20351  
68006 COLMAR CEDEX

Dossier suivi par Hélène WURTH  
Tél : 03 89 30 65 63

Colmar, le 8 JAN. 2016

Monsieur,

Vous avez formulé, par courrier daté du 8 décembre 2017, une demande sollicitant la désignation d'agents chargés de fonctions d'inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, conformément à l'article 5 du décret 85-603 du 10 juin 1985.

Sachez que la collectivité s'est rapprochée du Centre de Gestion de la Fonction Publique du département pour la mise en œuvre d'une convention de mise à disposition d'un ACFI. Sa lettre de mission sera présentée lors d'un prochain CHSCT.

Je peux vous assurer que répondre aux obligations réglementaires dans ce domaine, est une préoccupation constante de notre collectivité.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente  
Pour la Présidente et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Philippe JAMET